

Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 1^{er} décembre 2015.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi, le 17 juillet 2015, d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par la SPRL-S AMW Holding (Rue Anixhe 45-B, 4458 Juprelle, numéro d'entreprise 0555.705.476).

Vu l'article 108 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

La SPRL-S AMW Holding, inscrite à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0555.705.476, dont le siège social est établi Rue Anixhe, 45-B à 4458 Juprelle, est autorisée à faire usage, pour la période du 4 décembre 2015 au 8 janvier 2016 inclus, de la fréquence 87.6 MHz émise à partir de Liège, en fonction des caractéristiques techniques ci-dessous :

Nom de la station	:	LIEGE
Fréquence	:	87.6 MHz
Adresse	:	95 Rue Louvrex, 4000 Liège
Coordonnées géographiques	:	50°N38'02"/5°E33'52"
PAR totale	:	100W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	:	50m
Directivité de l'antenne	:	D
Polarisation	:	V

Diagramme directionnel de l'antenne : deux dipôles orientés orientée à 45°.

azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0.0	90	0.0	180	6.0	270	6.0
10	0.0	100	0.5	190	6.0	280	5.5
20	0.0	110	1.0	200	6.0	290	4.5
30	0.0	120	1.5	210	6.5	300	3.5
40	0.0	130	2.5	220	7.0	310	3.0
50	0.0	140	3.0	230	7.0	320	2.5
60	0.0	150	3.5	240	6.5	330	1.5
70	0.0	160	4.5	250	6.0	340	1.0
80	0.0	170	5.5	260	6.0	350	0.5

Fait à Bruxelles, le 1^{er} décembre 2015.